AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1295
FR0000073793-FS0550

14 septembre 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

DEVOTEAM

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 septembre 2015, la société par actions simplifiée Lazard Frères Gestion[1] (25 rue de Courcelles, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 9 septembre 2015, le seuil de 5% du capital de la société DEVOTEAM et détenir, pour le compte desdits fonds, 382 900 actions DEVOTEAM représentant autant de droits de vote, soit 4,68% du capital et 3,73% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions DEVOTEAM sur le marché.

[1] Contrôlée au plus haut niveau par Lazard Frères Banque SAS. La société Lazard Frères Gestion déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 8 174 928 actions représentant 10 270 755 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.